AH.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-291 DU 20 JUILLET 1998

Portant création d'une commission d'enquête chargée de vérifier la gestion du directeur de la Société des industries textiles du Bénin(SITEX)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret N° 98-280 du12 juillet 1998, portant composition du gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er : Il est créé une commission d'enquête chargée de vérifier la gestion du directeur des Industries textiles du Bénin (SITEX).

Article 2 : La commission se compose comme suit :

Président : Le ministre des Finances ou son représentant

Membres : Le garde des Sceaux, ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ou son représentant.

Le ministre de la Fonction publique, du travail et de la réforme administrative ou son représentant

Article 3 : La commission a pour tâche de vérifier le constat relatif à la gestion du directeur de la Société des industries textiles du Bénin (SITEX), reconnue empirique et peu transparente.

Article 4 : La commission devra déposer les résultats de ses travaux dans un délai de quinze jours à partir de la signature du présent décret.

Article 5 : Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 20 Juillet 1998

Par le Président de la République,
Chef de l' Etat,
Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF 4 MJLDH 4 MFPTRA 4 JO 1.